



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 91343

Texte de la question

D'après l'Inserm, 5 % des femmes souffrent d'alcoolisme. Les médecins généralistes auxquels elles peuvent se confier sont souvent démunis face à cette pathologie. C'est pourquoi M. Georges Ginesta demande à Mme la ministre de la santé et des sports de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend mettre en place afin d'aider à la prise en charge de ces patientes et les efforts de formation qu'elle souhaite initier pour renforcer l'accompagnement des médecins généralistes confrontés à cette question de santé publique.

Texte de la réponse

La consommation d'alcool, deuxième cause de mortalité évitable en France après le tabac (30 000 morts par an), constitue un enjeu de santé publique majeur. L'impact de la consommation d'alcool est important, que ce soit en termes de mortalité, de morbidité ou de dommages sociaux dans la sphère privée ou professionnelle (violence, conflits, accidents, perte de productivité). Enfin, l'alcoolisation foetale est la première cause non génétique de handicap mental chez l'enfant. Le mésusage d'alcool concerne 15 % des hommes et 5 % des femmes. Si ces dernières sont moins nombreuses, il n'en reste pas moins que leur dépendance est plus forte. De plus, dans le phénomène de « binge drinking », une uniformisation inquiétante des modes de consommation est observée. Des actions de prévention générales ont été réalisées en direction des jeunes, la campagne de l'INPES « Boire trop » montre que l'ivresse entraîne de nombreux risques : accidents de la route, mais aussi accidents de la vie courante, violence (provoquée ou subie), rapports sexuels non protégés ou non consentis. La loi « hôpital, patients, santé, territoires » (HPST), adoptée le 21 juillet 2009, élève l'âge seuil de l'interdiction de vente aux moins de 18 ans (contre 16 ans auparavant) et sonne la fin des open-bars. En 2010 une campagne Internet a été lancée en direction des jeunes, par le ministère des transports, sur les dangers de l'alcool au volant. La même année, l'INPES a développé une campagne de communication (spots radiophoniques et bannières Internet) pour lancer son site « alcool-info-service », dont l'objectif est de communiquer une information détaillée sur l'alcool, de permettre au visiteur d'auto-évaluer sa consommation, d'indiquer les risques encourus lors d'une consommation excessive et de proposer une aide auprès de professionnels intervenant dans le domaine de la santé. En mars 2011, une campagne de sensibilisation (« le compte à rebours ») a été lancée sur les chaînes de télévision en direction des buveurs réguliers excessifs, pour les alerter sur les risques d'une telle consommation et les inciter à s'auto-évaluer par l'alcoomètre, outil mis à disposition du grand public sur le site « alcool-info-service ». Le programme de prévention mené par l'INPES et le ministère de la santé vise à faire baisser la consommation d'alcool afin de prévenir les risques liés à celle-ci, en particulier les conséquences sanitaires de long terme liées à une consommation régulière (cancers, maladies gastro-intestinales et neurologiques, certaines maladies cardiovasculaires, etc.). Ce programme cible également la consommation d'alcool de publics spécifiques, comme les jeunes et les femmes enceintes. Une période particulièrement cruciale chez la femme est celle de la grossesse. Les pouvoirs publics ont mis en oeuvre, depuis 2004, une stratégie globale de prévention de ce fléau. La mise en place du pictogramme et les campagnes de communication qui l'ont accompagné ont montré une amélioration du niveau d'information des femmes sur cette question. Cette action spécifique sera poursuivie et amplifiée. Les pouvoirs publics s'appuient

également sur le réseau associatif qu'ils accompagnent, soutiennent et financent, tant pour les aspects de prévention et de sensibilisation du public que de prise en charge, d'entraide et d'accompagnement. En particulier, les mouvements d'entraide conçoivent des programmes d'accompagnement spécifiques en direction des femmes et les intègrent mieux dans leurs instances. Après la réorganisation du dispositif sanitaire de prise en charge en addictologie par le plan pour la prise en charge et la prévention des addictions 2007-2011, une future programmation gouvernementale pluriannuelle sera une nouvelle opportunité de renforcer la prévention et la prise en charge vers ces publics.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91343

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11351

Réponse publiée le : 20 décembre 2011, page 13400